

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue à la salle du conseil municipal, situé au 785, rue Principale, à Rémigny **LE MARDI 16 AVRIL DEUX MILLE VINGT-QUATRE (2024)** à dix-neuf heures trente (19 h 30).

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Yves Rainville
Madame Samantha Dufresne
Madame Cindy Coderre
Monsieur Marc Landry
Madame Nicole Lefebvre

EST ABSENTE :

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Cathy Bruneau, la séance est ouverte à 19 h 30.

Sont également présents : Madame Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim, Madame Alexandra Gagnon-Picard, chargée de projet et Madame Germaine Champoux, adjointe administrative.

La mairesse souhaite la bienvenue au public présent et au nouveau conseiller élu sans opposition au poste n° 6, Monsieur Marc Landry.

061-04-2024

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points suivants :

- 12.1 Résolution PRABAM
- 12.2 Location d'espace rangement au sous-sol de l'école
- 12.3 Chemin à double vocation
- 12.4 Réclamation sécurité civile
- 12.5 Demande EEDT
- 12.6 Ecocentre – achat d'un bras aimanté
- 12.7 Changement de la batterie "backup" pour la bibliothèque

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

2. Adoption des procès-verbaux

062-04-2024

2.1. Séance ordinaire de 12 mars 2024;

Le procès-verbal cité en titre a été transmis électroniquement à tous les membres du conseil, une dispense de lecture est donc demandée;

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire 12 mars 2024 soit adopté tel que présenté, tout comme s'il avait été lu.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

063-04-2024

3. Adoption des comptes du mois de mars 2024

IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy Coderre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

- **D'APPROUVER** les déboursés déjà payés du mois de mars 2024 au montant de soixante-neuf mille quatre cent seize dollars et vingt-et-un cents (69 416.21 \$) tels que présentés;
- **D'APPROUVER** les déboursés à payer du mois de mars 2024 au montant de vingt-cinq mille cent soixante-sept dollars et seize cents (25 167.16 \$) tels que présentés pour un total global de quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-trois dollars et trente-sept cents (94 583.37 \$).

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

4. Période de questions de l'assistance;

Aucune question.

5. Correspondance :

Informations

- 5.1. Programme d'aide des bénévoles en impôts
- 5.2. Offre GIDexperts inc. – gestions des bâtiments et actifs municipaux
- 5.3. Offre service enquête et protection – SIRCO
- 5.4. TACT – Communiqué Nouvelle planification stratégique
- 5.5. MAMH – Campagne d'affichage climat civil et respectueux
- 5.6. Offre Dalex Jacar – cabinets de séchage pour habits de combats et boyaux
- 5.7. Séance d'information – Eau souterraine – Invitation SESAT
- 5.8. Offre ESRI – plan de gestion des eaux
- 5.9. Communiqué fédération des télévisions communautaires du Québec – promotion des médias communautaires dans les écoles
- 5.10. Examen de l'état du rôle d'évaluation
- 5.11. Nouveau partenariat Québec et municipalités – montant alloué 2024

6. Présentation des états financiers

Le point 6 est devancé pour accueillir la vérificatrice comptable selon le rendez-vous prévu, la vérificatrice indépendante, Mme Aline Guénette, de chez Daniel Tétreault CPA, inc. présente les états financiers de la municipalité pour l'année 2023.

Décisions

5.12. Offres de services – Formation CCU

La directrice générale par intérim présente la liste de prix pour la formation des membres du CCU au conseil et explique que la MRC prévoit offrir une période de formation en présentiel pour la région. Certains membres du comité ayant manifesté leur désir d'y assister, la direction attendra de connaître le prix soumis et les dates disponibles avant d'engager toute autre démarche.

064-04-2024

**5.13. Demande d'appui MRC de l'Érable – renflouement du fonds FRR
Volet 4 – Soutien à la coopération municipale**

CONSIDÉRANT la demande d'appui reçue de la MRC de l'Érable;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Rémigny a également un intérêt à ce que le Fonds Régions et Ruralité, Volet 4, Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale soit renfloué;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales a mis en place le Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du

Fonds régions ruralité qui vise à encourager les municipalités locales, particulièrement les plus petites ou celles dont l'IVE est plus faible, à développer des initiatives de coopération intermunicipale pour offrir des services de qualité à leurs citoyens, à moindre coûts;

CONSIDÉRANT que diverses ententes intermunicipales sont issues de cette enveloppe afin de favoriser la mise en commun de ressources et le développement d'expertises sur le territoire de la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-02-056 de la MRC de l'Érable intitulé « Demande de renflouement du Fonds régions et ruralité – Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale »;

IL EST PROPOSÉ par Madame Cathy Bruneau;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPUYER la demande de la MRC de l'Érable pour demander à la ministre des Affaires municipales de renflouer de Fonds régions et ruralité, Volet 4 pour le soutien à la coopération intermunicipale, afin d'assurer un soutien adéquat pour les divers projets déposés et à venir d'ici le 31 mars 2025;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales, au député régional, aux municipalités de la MRC de Témiscamingue, à la Fédération québécoise des municipalités.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

065-04-2024

5.14. Demande d'appui Val-Alain – retrait de places subventionnées en garderie

CONSIDÉRANT la demande d'appui reçue de la municipalité de Val-Alain;

CONSIDÉRANT que le sujet des garderies est important pour la municipalité de Rémigny et pour les familles qu'elle représente;

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPUYER la résolution de la municipalité de Val-Alain pour obtenir des réponses concernant les nouvelles places subventionnées en services de garde et leur distribution dans les milieux dévitalisés;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la ministre de la famille, Madame Suzanne Roy, au premier ministre, M. François Legault, et aux autres chefs de partis du Québec, M. Marc Tanguay, chef du parti libéral du Québec, M. Gabriel Nadeau-Dubois et Mme Émilise Lessard-Therrien, portes-paroles du Parti Québec Colidaire, M. Paul St-Pierre Plamondon, chef du parti québécois.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

066-04-2024

5.15. Demande d'appui municipalité de Laforce

CONSIDÉRANT la demande d'appui reçue de la municipalité de Laforce;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Rémigny désire voir ce dossier d'intérêt régionale aboutir à une conclusion rapide et satisfaisante;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPUYER la résolution de la municipalité de Laforce pour demander au Gouvernement du Québec d'accélérer la négociation pour l'assise territoriale de la communauté de Long Point First Nation;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au ministre des Affaires autochtones, M. Ian Lafrenière, au premier ministre, M. François Legault.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

067-04-2024

5.16. Demande d'appui municipalité de Nédélec – Cuisine au cœur d'une communauté unie

CONSIDÉRANT la demande d'appui reçue de la municipalité de Nédélec;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Rémigny a à cœur le développement des petites municipalités dévitalisées;

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPUYER le projet de la municipalité de Nédélec pour la construction d'une cuisine communautaire pour permettre un regroupement de citoyens pour la préparation de repas, la tenue de formations en alimentation ainsi que pour divers événements communautaires.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la municipalité de Nédélec.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

068-04-2024

5.17. FCM/FQM – Résolution dossier de la TECQ

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, Mme Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, M. Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, M. Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

6. Présentation des états financiers 2023

Sujet déjà traité précédemment.

7. Rapport des travaux publics et services incendie:

7.1. Rapport de l'inspecteur

La directrice générale par intérim présente le rapport du responsable des travaux publics en son absence relativement aux inondations de chemins subis dans la dernière semaine.

069-04-2024

7.1.1. Soumission nivelage été 2024

CONSIDÉRANT que la municipalité de Rémigny a fait parvenir un appel d'offres sur invitation à quatre fournisseurs potentiels le 2 avril dernier pour le nivelage et la mise en forme des chemins d'été pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT la réception de trois soumissions en réponse à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de chacun des fournisseurs et leur taux horaires :

- Excavation N. Dufresne de Rémigny, taux horaire de 170 \$/ heure
- FDA Transport de Nédélec, taux horaire de 166 \$/heure
- Transport D. Barrette et fils de Lorrainville, taux horaire de 206.95 \$/heure

CONSIDÉRANT les questions soulevées par les conseillers relativement :

- au nombre d'heures hebdomadaires estimées par chacun des soumissionnaires pour l'entretien;
- à la proximité de la machinerie par rapport à la municipalité et sa disponibilité de façon rapide lors d'un appel de la municipalité;
- à l'intention des soumissionnaires d'appliquer le taux horaire à leur arriver dans les rangs de la municipalité ou à partir de leur siège social;

CONSIDÉRANT que ces questions ont une influence directe sur le respect du budget municipal et le calcul du coût de revient pour la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE POSER les questions mentionnées aux deux plus bas soumissionnaires et d'effectuer les calculs nécessaires afin de prévoir le respect du budget annuel de mise en forme ;

D'ATTRIBUER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme après les calculs selon l'estimation des heures fournies par l'entrepreneur et l'application du taux horaire et la disponibilité de la machinerie.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

070-04-2024

7.1.2. Soumission calcium 2024

CONSIDÉRANT que la municipalité de Rémigny a fait parvenir un appel d'offres sur invitation à trois fournisseurs potentiels le 9 avril dernier pour la fourniture et l'épandage de 53 000 litres de calcium liquide à 35 % de concentration en 2 épandages distincts;

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissions en réponse à l'appel d'offres dont l'une a été livrée 1 h après la clôture de l'appel d'offres et a été retournée sans avoir été ouverte et la réception d'une communication du troisième fournisseur confirmant qu'il ne peut acquiescer à la demande de soumission puisqu'il ne distribue, ni ne transporte ce type de produit;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de RM Entreprises au montant de 25 811 \$ avant taxes.

IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy Coderre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ATTRIBUER le contrat pour la fourniture et l'épandage de 53 000 litres de calcium liquide à 35% de concentration en 2 épandages distincts à RM Entreprises pour un montant de 25 811 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au budget régulier d'abat-poussière;

D'INFORMER l'entrepreneur que le premier épandage doit avoir lieu avant l'ouverture de la pêche à la mi-mai et que la date du second épandage lui sera communiqué après l'attribution du contrat pour le projet de rechargement prévu cet été.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

071-04-2024

7.1.3. Soumission nivelage hors contrat

CONSIDÉRANT qu'avec le départ rapide de la neige et les conditions météorologiques qui ont contribué à endommager les chemins municipaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire faire la mise en forme des rangs avant l'attribution du contrat saisonnier de nivelage et mise en forme;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de deux entrepreneurs locaux et leur disponibilité à effectuer les travaux rapidement;

CONSIDÉRANT que le conseil a donné son accord par courriel à la direction pour entreprendre et attribuer le contrat de gré à gré avant la tenue de la séance du conseil vu l'urgence de l'entretien à effectuer;

CONSIDÉRANT les prix soumis par les deux entrepreneurs, à savoir :

- **Excavation N. Dufresne**, taux horaire de 170 \$/heure pour une estimation de 10 à 15 heures de travaux;
- **Serge Bilodeau**, montant de 5 000 \$ pour une estimation de 17 à 20 heures de travaux correspond à un taux horaire entre 250 \$/h à 294.12 \$/heure;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Landry;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre d'*Excavation N. Dufresne* pour le nivelage hors contrat des chemins municipaux jusqu'au début du contrat saisonnier pour un montant de 170 \$/heure plus taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

072-04-2024

7.1.4. Demande CLSC – rafraichir le décor

CONSIDÉRANT la résolution 55-02-2023 pour le rafraichissement du décor du point de service CLSC;

CONSIDÉRANT que les travaux n'ont pas encore été effectués;

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la réalisation de travaux de plâtrage et de peinture pour le budget courant 2024 et d'en affecter la dépense au budget régulier d'entretien des logements.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

073-04-2024

7.1.5. Écocentre – dérimage de pneus

CONSIDÉRANT que des citoyens ont déposé des pneus rimés à l'Écocentre local sans autorisation,

CONSIDÉRANT que la présence de ces pneus encourage d'autres citoyens à ne pas respecter l'interdiction de dépôt de pneus sur jantes à l'écocentre et qui en rend la gestion difficile;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre de M. Gérald Bruneau pour le retrait desdits pneus de leur jante pour un montant de 10 \$ par pneus.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

074-04-2024

7.1.6. Réparation camion – ajustement transmission (garantie)

CONSIDÉRANT que la transmission du camion Ford F350 a été changée il y a peu mais qu'il subsiste quelques problèmes,

CONSIDÉRANT qu'un ajustement de la transmission sera nécessaire selon le responsable de la garantie sur la transmission;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont garantis;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la réparation, il subsiste une vibration au niveau du différentiel arrière du camion;

IL EST PROPOSÉ par Madame Cathy Bruneau;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE faire vérifier la provenance de la vibration lors du rendez-vous prévu le 29 avril 2024 et d'affecter la dépense au budget régulier d'entretien des véhicules de voirie.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

8. Rapport de l'administration;

075-04-2024

8.1. Résolution PAVL 2023

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de cent vingt et un mille quatre cent cinquante-deux dollars (121 452,00 \$) pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2023-2024;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nicole Lefebvre,

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Rémigny informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

076-04-2024

8.2. Résolution modification programmation TECQ version 4

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Samantha Dufresne,

ET RÉSOLU QUE :

LA municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

LA municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

LA municipalité approuve le contenu de la programmation modifiée et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 4 dûment modifié et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

LA municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

LA municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

077-04-2024

8.3. Entente règlement à l'amiable – Normes du travail

CONSIDÉRANT le recours intenté au tribunal du travail par un ancien employé pour congédiement injustifié;

CONSIDÉRANT la séance de conciliation qui a eu lieu le 13 mars 2024;

CONSIDÉRANT l'entente hors cours négociée entre les parties avec l'aide de l'avocat de la municipalité sans admission ni reconnaissance de responsabilité et dont le but était d'arriver à une entente pour mettre fin au litige;

CONSIDÉRANT que l'entente est conditionnelle à l'approbation du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Samantha Dufresne,

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER l'entente négociée, d'assurer le respect des conditions qui y sont mentionnées et de verser la somme spécifiée selon des modalités convenues.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

078-04-2024

8.4. Résolution servitude H-Q et Télébec

CONSIDÉRANT l'acte de servitude reçu pour les lots 5 459 901 et 5 459 912 appartenant à la municipalité de Rémigny;

CONSIDÉRANT que cette servitude est nécessaire pour le déplacement des poteaux pour l'électricité et le téléphone liés à la construction du nouveau pont;

CONSIDÉRANT que des documents doivent être signés pour conclure l'acte de servitude;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cindy Coderre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la directrice générale par intérim, Madame Stéphanie Talbot à signer pour et au nom de la municipalité de Rémigny l'acte de servitude qui sera transmis à un notaire de la région pour signature.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

079-04-2024

8.5. Demande de paiement – Legs de nos Aïeux

CONSIDÉRANT la demande de don faite à la municipalité en novembre 2023 de l'organisme Leg de nos aïeux;

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu un don de 5 000 \$ à son budget 2024;

CONSIDÉRANT la demande de paiement de l'organisme Leg de nos Aïeux reçue le 23 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cindy Coderre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le versement du don de 5 000 \$ accordé au budget 2024 à l'organisme Leg de nos Aïeux et d'en affecter la dépense au budget prévu à cet effet.

DE DEMANDER à l'organisme de transmettre à la municipalité un compte rendu des dépenses effectuées en lien avec le don une fois dépensé.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

8.6. Écocentre – problématique triage

Un dépliant a été conçu en collaboration avec la responsable de l'écocentre afin d'informer la population sur les règles applicables lors du transport de matière résiduelles à l'écocentre local. Une tarification sera appliquée en cas de contravention avec ces règles une fois que le règlement sur les taux et tarifs aura été modifié en conséquence.

8.7. Soumission pour exterminateur

La municipalité préfère tenter une approche moins invasive et coûteuse avant d'en venir à cette solution. Des essais seront fait avec du détergent à vaisselle et des huiles essentielles pour tenter de se débarrasser des insectes indésirables.

080-04-2024

8.8. Demande de dérogation mineure

CONSIDÉRANT le dossier de démolition et reconstruction débuté en 2023;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçu pour le matricule 2691 71 8213;

CONSIDÉRANT que tous les règlements applicables au projet de construction sont respectés à l'exception de la marge de recul avant;

CONSIDÉRANT que la demanderesse ne peut respecter l'alignement des bâtiments existants puisque son bâtiment se retrouverait en zone riveraine;

CONSIDÉRANT que le garage de la propriété a toujours été en contravention de cet article du règlement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif en urbanisme (CCU) se résumant ainsi :

- **ACCEPTER** la demande de dérogation mineure lié à la marge de recul avant qui ne peut être alignée avec les bâtiments existants de la rue;
- **CONFIRMER** la tolérance pour le garage déjà construit;
- **EXIGER** à la demanderesse une confirmation que les installations septiques et infrastructure d'eau potable (puits) sont conformes à la réglementation en vigueur;
- **MENTIONNER** que l'approbation est conditionnelle à ce que le nettoyage du terrain et la disposition des matériaux liés à la déconstruction de l'ancienne maison soient terminés avant la construction du nouveau bâtiment.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCORDER la dérogation mineure pour le matricule 2691 71 8213 selon les conditions mentionnées ci-dessus par le comité consultatif en urbanisme.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

8.9. Transport de bois Lac Rocher

Des soumissions seront demandées à Construction Girard, qui avait fait une offre à la municipalité à l'automne pour le transport du bois coupé lors de la mise en forme du chemin du Lac Rocher afin de vérifier s'il est possible d'effectuer les travaux avant le gravelage prévu à l'automne 2024, si il est possible de vendre le bois qui ne sera pas utilisé par la municipalité pour la biomasse à une scierie afin de couvrir le coût du transport pour la municipalité.

8.10. Avis de motion règlement comité consultatif

Un avis de motion est donné par Madame Cindy Coderre qu'un règlement portant le numéro 106-2024 et intitulé Règlement constituant le comité consultatif en urbanisme sera adopté dans une séance subséquente. Le projet de règlement est présenté et déposé au conseil. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal et joint en annexe au procès-verbal.

081-04-2024

8.11. Don décès Mme Mariette Arbour

CONSIDÉRANT la politique de reconnaissance de la municipalité de Rémigny;

CONSIDÉRANT le décès de la mère d'un conseiller le 29 février 2024;

CONSIDÉRANT que la famille aimerait que le don soit remis à l'organisme qui s'occupe des repas funéraires de la municipalité, le groupe AMI;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nicole Lefebvre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE faire un don de 50 \$ au groupe AMI à la mémoire de Mme Mariette Arbour et d'affecter la dépense au budget régulier de don.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

8.12. Dépôt de déclaration d'intérêts pécuniaires

La directrice générale par intérim informe le conseil que le conseiller, M. Marc Landry a déposé sa déclaration d'intérêts pécuniaires tel que requis par la loi.

9. Rapport de l'agente de développement

9.1. Travaux parc

L'agente de développement informe le conseil sur l'avancement des travaux du parc.

082-04-2024

9.2. Bail domaine hydrique marina

CONSIDÉRANT qu'un bail du domaine hydrique est nécessaire pour se conformer à la réglementation en vigueur en ce qui a trait à la Marina de Rémigny;

CONSIDÉRANT que des demandes ont été fait au ministère de l'environnement pour un certificat d'autorisation pour travaux en milieu aquatique mais qu'aucune demande n'a été fait pour le bail en milieu hydrique;

CONSIDÉRANT que pour obtenir le droit d'occupation du domaine hydrique, un arpentage doit être réalisé;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de M. Francis Tremblay, arpenteur chez DBL arpentage, qui avait déjà travaillé dans le dossier en 2022, au montant de 1 600 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cindy Coderre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE MANDATER l'arpenteur Francis Tremblay pour l'arpentage du terrain relatif au bail de la Marina de Rémigny sur la rue du Quai Sud pour un montant de 1600 \$ plus taxes;

DE DEMANDER à M. Tremblay d'inclure au plan les superficies projetées des quais dont la demande d'autorisation est en cours de traitement;

D'AUTORISER la directrice générale par intérim, Madame Stéphanie Talbot à signer tous les documents nécessaires dans ce dossier.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

9.3. Support vélo, ballon fou et autres équipements

L'agente de développement demande au conseil ce qui doit être fait du reste des équipements de jeux qui montrent des risques de blessures vu leur état et leur âge. Le conseil demande que le métal soit disposé à l'écocentre local pour être recyclé.

083-04-2024

9.4. Quai rue du parc – béton ou pavé

CONSIDÉRANT que le quai de la rue du parc nécessite des travaux de resurfaçage;

CONSIDÉRANT que la dalle de béton endommagée a été retirée à l'automne et doit être remplacée;

CONSIDÉRANT les différentes soumissions reçues pour mettre de béton ou du pavé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la soumission de Béton Fortin au montant de 2 413.04 \$ taxes incluses pour le béton;

DE prévoir un budget supplémentaire d'environ 1 000 \$ pour le remplissage de concassé et les matériaux nécessaires à l'armature.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

9.5. Suivi gravelage du chemin du Lac Rocher

L'agente de développement informe le conseil que la MRC prévoit effectuer le gravelage du chemin du Lac Rocher avant le début de la chasse.

084-04-2024

9.6. Soumission affiches sentier de raquette

CONSIDÉRANT que le sentier de raquette a besoin de signalisation afin d'éviter que le stationnement soit utilisé par des tiers qui n'utilisent pas le sentier;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour la confection d'affiches interdisant le stationnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marc Landry;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la soumission de Lettrage Frans Gauthier pour la confection de deux affiches d'interdiction de stationnement en alupanel au montant de 85 \$ chacune plus les frais de confection de 40 \$ pour un total de 210 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

9.7. Dépliant écocentre

Afin de faciliter la gestion de l'écocentre, le conseil discute de la possibilité d'ajouter à son règlement de taxation un montant pour le triage des matériaux à l'écocentre afin de dissuader les citoyens de disposer de leurs matières pêle-mêle n'importe où sur le site. Les frais seront liés au temps nécessaire pour la remise en ordre par la responsable de l'écocentre. Le règlement de taux et tarifs sera modifié en conséquence, l'avis de motion ainsi que la présentation du projet auront lieu à la prochaine séance.

10. Suivi des réunions précédentes

085-04-2024

10.1. Montant pour mauvaises créances – modification résolution 293-12-2023

CONSIDÉRANT la résolution 293-12-2023 autorisant la radiation de montants pour créances douteuses;

CONSIDÉRANT qu'entre la réunion et le moment où la transaction a été portée aux livres, des frais d'intérêts ont été calculés dans les matricules concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE MODIFIER le montant approuvé dans la résolution 293-12-2023 de 3 503.31 \$ pour le montant incluant les intérêts à la date de la transaction d'un total de 3 528.09 \$.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

10.2. Problème d'eau rue Principale

Il a été porté à l'attention de la municipalité que la résidence du 1282, rue de l'Église éprouve des problèmes de puits qui pourraient être liés à la construction du pont. Afin d'obtenir de l'eau, les citoyens auraient branché leur résidence directement sur l'approvisionnement de l'église, elle-même connectée sur l'école.

Aucune autorisation municipale n'a été donné, ni de la part de la Fabrique. La municipalité enverra une lettre aux citoyens concernés afin qu'ils débranchent leur résidence de l'approvisionnement de la municipalité.

11. Rapport de la mairesse concernant les rencontres de la MRC;

Les discussions ont principalement tourné autour du sujet de la disposition des matières résiduelles, la MRC évalue des possibilités pour un incinérateur ou la création de dépôt en tranchées pour l'enfouissement.

12. Varia :

086-04-2024

12.1. Résolution PRABAM

ATTENDU QUE la municipalité de Rémigny a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipale et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marc Landry;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que tous les travaux ont été réalisés;

QUE la municipalité s'engage à soumettre une reddition de comptes finale au Ministère accompagnée des documents nécessaires via PÉS du PRABAM.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

087-04-2024

12.2. Location d'espace de rangement au sous-sol de l'école

CONSIDÉRANT que la locataire du petit bureau situé au deuxième étage de l'école a informé la municipalité qu'elle cessera la location du local mais désire continuer d'entreposer son matériel au sous-sol;

CONSIDÉRANT qu'aucun prix n'est établi pour la location spécifique de local de rangement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nicole Lefebvre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'INFORMER la demanderesse que la municipalité accepte de continuer la location du local de rangement pour un montant mensuel de 100 \$ selon les mêmes modalités que la location du local.

D'INFORMER la demanderesse que la municipalité n'est pas responsable d'assurer le contenu du local, elle doit le prévoir à ses assurances personnelles.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

088-04-2024

12.3. Chemin à double vocation

ATTENDU QUE la municipalité de Rémigny a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour les chemins à double vocation et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE la municipalité de Rémigny a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière pourrait être résiliée, et certifie que Madame Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim et Madame Cathy Bruneau, mairesse sont dûment autorisées à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

089-04-2024

12.4. Réclamation à la sécurité civile

CONSIDÉRANT les inondations qui ont eu lieu les 12 et 13 avril dernier;

CONSIDÉRANT que la municipalité a dû procéder à la fermeture de deux chemins municipaux à cause des dommages causés par l'eau;

CONSIDÉRANT que des réparations d'urgences ont dû ou doivent être faites rapidement afin de pouvoir rétablir une libre circulation sécuritaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cindy Coderre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE présenter une demande de remboursement au ministère de la sécurité publique pour la réparation des dommages liés aux inondations du 12 et 13 avril 2024;

D'AUTORISER la directrice générale par intérim à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à cette demande.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

090-04-2024

12.5. Demande de l'église Évangélique du Témiscamingue

CONSIDÉRANT la demande de don reçue de l'église évangélique du Témiscamingue pour son projet retour à l'école permettant aux familles en difficulté d'obtenir une aide financière pour l'achat du matériel d'école pour les enfants;

CONSIDÉRANT que l'organisme ne fait pas parti de la liste des organismes autorisés par la municipalité à recevoir des dons;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE refuser la demande de don à l'organisme.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

09104-2024

12.6. Écocentre – achat d'un bras aimanté

CONSIDÉRANT que le transport de matériaux pouvant contenir du métal acéré provoquant des crevaisons aux voitures peut être apporté à l'écocentre;

CONSIDÉRANT que ces petites pièces se retrouvent souvent éparpillées autour des conteneurs de matériaux de construction et dans la montée pour le déchargement des voitures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACHETER un balai magnétique au montant de 95.79 \$ plus les taxes et le transport applicable.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

090-04-2024

12.7. Changement de la batterie backup de la bibliothèque

CONSIDÉRANT que la batterie backup de la bibliothèque émet un son signifiant une erreur de fonctionnement;

CONSIDÉRANT qu'après vérification, la batterie contenue est fendue et a coulé;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque n'a pas de serveur nécessitant qu'il soit ouvert en permanence et par conséquent ne nécessite pas une batterie backup pour permettre la sauvegarde en cas de panne de courant puisque la bibliothèque se branche sur le site internet du réseau biblio qui sera hors ligne en cas de panne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE faire l'achat d'une barre d'alimentation comportant suffisamment d'espace de branchements pour remplacer la batterie backup de la bibliothèque.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

13. Période de questions;

Aucune question.

091-04-2024

14. Levée de la séance

Ayant épuisé les sujets à l'ordre du jour, Madame Cathy Bruneau propose la levée de l'assemblée, il est 22 h 21.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Directrice générale et greffière-trésorière
par intérim

Je, Cathy Bruneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.